



## **THEME DE LA FORMATION**

- Protéger la victime et les témoins.
  - Alerter les secours d'urgence adaptés.
  - Maintenir en vie une victime en mettant en œuvre un ensemble de gestes et de techniques ..
- simples en attendant l'arrivée des secours.

### **\* OBJECTIF GENERAL**

Formation aux gestes réglementaires de premiers secours destinés à assurer la sécurité des ..intervenant et à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.



**SUPPORTS PEDAGOGIQUES** Brochures, plan d'intervention SST, mannequins conformes à l'enseignement du secourisme (adulte, enfant, bébé) matériels divers de premiers soins. Cette formation est essentiellement gestuelle et l'acquisition des techniques repose sur la mise en œuvre de situations concrètes, conformes au programme de l'Institut National de la Recherche et de la Sécurité. (Document Eu 1415).

### **\* PROGRAMME DE BASE :**

- 1) Le Sauvetage Secourisme du Travail :  
intérêt, statistiques, présentation du programme et de la méthode.
  
- 2) Recherche des risques persistants pour protéger.
  
- 3) Examiner la victime et faire alerter

4) Secourir et déterminer l'action appropriée selon les cas :

- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
- La victime répond, se plaint de sensation pénible ou présente des signes anormaux.
- La victime répond, se plaint de brûlures.
- La victime répond, se plaint de douleur empêchant certains mouvements.
- La victime répond, se plaint d'une plaie ne saignant pas abondamment.

\*  
**ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Il est recommandé de scinder le programme en 4 à 6 séances, réparties sur 2 à 3 semaines. Si les contraintes de l'entreprise l'exigent, le programme pourra se dérouler sur 2 à 3 jours ; après en avoir informé la CRAM, le recyclage devra avoir lieu dans les 6 mois qui suivent.

\*  
**ÉVALUATION**

Un certificat de S.S.T. sera délivré au(x) candidat(s) qui a (ont) participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du ou des formateurs.

\*  
**FORMATION CONTINUE :**

Elle est obligatoire et annuelle. Sa durée est de 4 heures de formation hors évaluation